

TRAVAUX CONNEXES A L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE THENELLES

Dans le document principal de l'étude d'impact, nous avons exposé les fonctions des différents types de travaux envisagés pour accompagner le projet d'aménagement foncier de THENELLES. Nous proposons dans ce paragraphe des données sur leur mise en applications et des éléments d'entretien et de coût d'entretien.

A. APPLICATIONS

1. Fascines

Les fascines constituent un frein au ruissellement ; elles retiennent les limons en amont tout en laissant passer l'eau. La végétation des fascines vivantes assèche les sols trop humides, en consommant des masses d'eau importantes. Ce « pompage végétal » est particulièrement utile quand les fascines sont implantées en amont d'ouvrage à protéger.

Les fascines sont installées perpendiculairement à l'axe et dans le creux du talweg. Elles sont constituées de pieux de saule vivant enfoncés dans la terre tous les 80 cm en 2 rangs distants de 30 cm. Entre les deux rangées, on insère des fagots de saules. On aura pris le soin de réaliser une tranchée préalable pour ancrer l'ouvrage et permettre la reprise des végétaux.

Fournitures :

Pieux de saules de 1 m / 1.20 m

Fagots de branches de saules de 3 à 4 m de long et 0.30 m d'épaisseur.

Il est conseillé d'amarrer l'ouvrage avec du fil de fer et de le protéger par un grillage, au moins pendant les deux premières années de l'installation.



SBV Dun Veulles

Fascine en bois vivant



Préparation de la tranchée



Aménagement en place (Bréxent Enocq 1999)

*Sources : Fiche technique n°8 - Chambre d'Agriculture du Pas de Calais et fiche n°12 -
Fiche technique n°12 - Chambres d'Agriculture de Haute Normandie/AREAS*

2. Bandes boisées

Pour jouer pleinement leurs rôles (hydraulique, écologique, cynégétique et paysager), les bandes boisées sont constituées d'espèces arbustives bien adaptées au sol et au climat, mais ne présentant pas, cependant, un développement exubérant. Citons : le Cytise, le Cornouiller mâle, le Cornouiller sanguin, le Fusain, la Symphorine (Cf. exemple en ci-dessous). On s'attachera à introduire le plus grand nombre d'espèces et à les mélanger et on pourra utilement ajouter le Nerprun, la Bourdaine et le Saule Marsault. Ces espèces fourniront une variété de fleurs et de fruits appréciée tant des insectes que des oiseaux. Enfin, on pourra également associer des essences qui produisent des rejets vigoureux et dont l'ensouchement et le drageonnement sont importants et puissants : Erable champêtre, Noisetier, Viorne obier, Viorne lantane, Prunellier épine noire, Troène commun, Sureau, Aubépine...

Afin d'assurer au plus vite le rôle des formations boisées, il est préférable de planter les essences sous la forme d'arbustes et jeunes baliveaux.

La période de plantation s'étend d'octobre à fin avril. Dans tous les cas, éviter les plantations en période de gel ou si la terre est trop mouillée ou trop sèche.

Le travail du sol permet de fournir aux plants un terrain favorable au développement de leurs racines. Il se compose d'un décompactage du sol en profondeur sur chaque ligne de plantation à l'aide d'un instrument à dents profondes. Cela permet de briser et aérer le sol et favoriser ainsi la descente des racines en profondeur. Il vaut mieux éviter les labours trop profonds s'ils doivent ramener en surface les horizons de terre stérile ou argileuse. En surface, il est possible d'affiner le labour à l'aide d'un engin rotatif ou vibrant.

La pose, en surface de la cuvette de plantation, d'un paillage biodégradable est recommandée pour plusieurs raisons :

- maintenir une atmosphère chaude et humide au niveau du sol
- empêcher la « battance » du sol et conserver une terre meuble et aéré

- éviter la concurrence des mauvaises herbes au pied des végétaux pour une meilleure restitution de l'eau et des éléments minéraux à la plante.

L'utilisation d'une protection individuelle de 50 cm de hauteur maintenue en place par deux tuteurs bambous de 90 cm permet de limiter les dégâts dus aux lapins et autres rongeurs. Le recépage des végétaux destinés à être menés en cépées est indispensable. Cette technique consiste à couper à 15 cm du sol un jeune arbre ou arbuste à l'aide d'un sécateur. La plante réagit en émettant des rejets vigoureux à la base qui viennent renforcer le garnissage de la haie dans sa partie basse. Cette opération est généralement pratiquée un ou deux ans après la plantation, en fin de période hivernale (mars -avril).

La plupart des bandes boisées qui seront implantées seront conduites en haie basse d'une hauteur de 1m, ce qui simplifie leur entretien (une taille annuelle). Néanmoins, localement, selon les souhaits des riverains, certaines pourraient être laissées libres. Dans ce cas, les arbres de haut jet, quant à eux ne seront pas rabattus mais simplement élagués progressivement et défourchés en avril - mai de manière à obtenir un arbre droit avec une « bille de pied » de 4 à 6m de hauteur qui pourra alors être exploitée un jour.

Sources : Pépinières Naudet, Guide "Entretien des haies champêtres" - Prom'Haies Poitou-Charentes

EXEMPLES DE PLANTATIONS A CARACTERE CYNEGETIQUE DE HAIE BUISSONNANTE ADAPTEE AUX PLATEAUX

(d'après la Fédération des chasseurs de la Somme)

β Charme

α Cornouiller mâle

O Symphorine

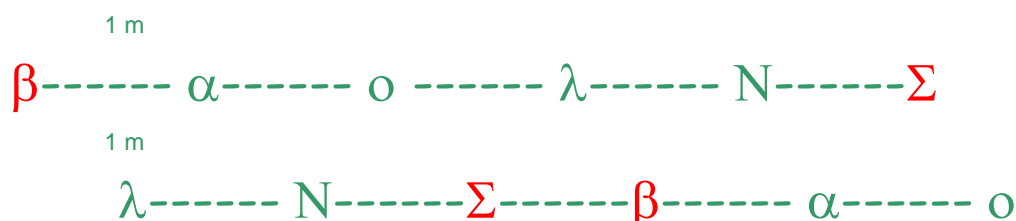
λ Fusain d'Europe

N Viorne obier

Σ Troène atrovirens

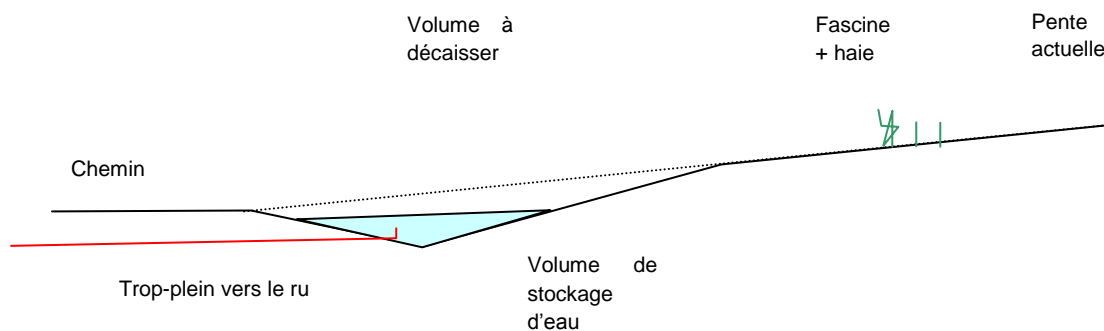
l Spirée

Pour une séquence de 5 mètres, en quinconce : entre plants = 1 m, entre rangs = 1 m.



3. Bassin

La mise en place du bassin de rétention de REGNY nécessite la réalisation d'études complémentaires avec notamment des relevés topographiques pour définir les contours du bassin proprement dit au sein de la parcelle ZS09 et les pentes des contours de façon à pouvoir accueillir un volume d'eau de 345m³. Il s'agira d'un bassin en creux sans nécessité de créer une digue à l'aval ; on rejoindra terrain naturel. Compte tenu de la surface relativement confortable de la parcelle dédiée (1158m²), on pourra prévoir des pentes douces qui faciliteront la stabilité et l'entretien. De plus, on pourra également positionner le bassin en anticipant un éventuel besoin d'extension (à l'amont).



A l'issue des travaux de terrassement, l'ensemble de la parcelle sera enherbé. L'enherbement sera réalisé avant la fin d'août pour que la couverture végétale s'implante convenablement et puisse résister au débit érosif des eaux de ruissellement à l'automne et au printemps.

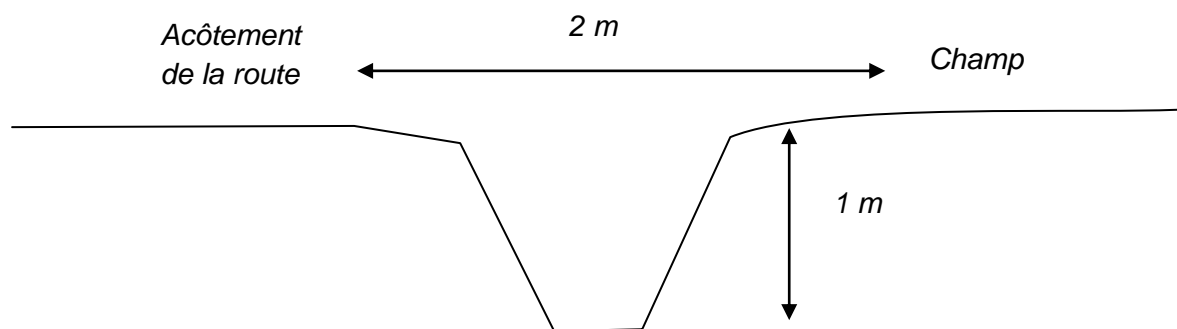
A titre d'exemple, la parcelle seraensemencée avec un mélange de graminées qui se colonisent par des rhizomes. Le mélange recommandé est composé de 70 % de fétuque élevée, 20 p. 100 de fétuque rouge traçante et 10 % d'agrostide stolonifère.

La couverture en herbe fait partie des pratiques de gestion optimale pour la lutte contre le ravinement et la sédimentation ; elle complète le rôle de la fascine et de la haie en limitant le départ des limons à l'amont et donc leur dépôt dans le bassin à l'aval.

4. Fossé

Les fossés proposés dans le cadre du projet d'aménagement foncier correspondent à des zones de tamponnement des flux d'eau de ruissellement. Ce sont des fossés de rétention et d'infiltration ; ils collectent et régulent les arrivées d'eau de champ. L'emprise des fossés est de 2 m de largeur, avec une ouverture en gueule de 1 m, les pentes seront de 1 pour 1, de façon à stocker 0.5 m³ au mètre linéaire.





5. Remise en état de culture du chemin

Le chemin du Gros Grés est encadré sur environ 140 m, par deux talus dont la hauteur est localement proche de 2 m. Ces talus sont le siège d'une végétation spontanée de buissons variés qu'il conviendra d'arracher et d'exporter mais en aucun cas de les utiliser pour combler des différences de niveau. La décomposition de végétaux « encombrants » va engendrer à terme des cavités dommageables pour l'exploitation agricole.

Dans un second temps, un travail de sol profond doit être entrepris pour le décompactage de l'assise de ce chemin, même s'il est herbeux. Il convient de redonner de la porosité à ce fond pour permettre une infiltration en profondeur.

Le comblement de l'ancienne cavée devra être réalisé avec une terre végétale saine ; on pourra utiliser les terres de déterrage des betteraves sucrières. Nous avons estimé qu'un volume de 800 m³ de terre serait nécessaire.

L'ensemble des terrains sera régalé au bull et on utilisera des outils de travail du sol classiques (chisel, croskill...) pour terminer le nivellement et permettre la remise en culture.

B. ENTRETIEN

Nous proposons des modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations qui doivent faire l'objet de travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes.

L'efficacité du dispositif mis en place est en effet fonction de l'entretien que l'on va lui accorder. En matière de végétaux, cet entretien portera essentiellement sur :

- la taille des bandes boisées,
- la fauche de la parcelle enherbée.

Au départ, l'entretien des plantations (bandes boisées, fascines) portera essentiellement sur le contrôle des mauvaises herbes et la protection contre les animaux, au moins les deux premières années. Ceci implique de une à deux interventions par an (manuelle ou chimique). En année de routine, on procédera à la taille des bandes boisées, une fois par an.

L'entretien de la couverture herbeuse du bassin consistera en une fauche régulière (deux fois par an), avec exportation des produits de fauche (pour ne pas encombrer le dispositif de vidange), en dehors des périodes de nidification des oiseaux.

La programmation de ces opérations est relativement simple car la pousse est régulière ; elle est à adapter aux pratiques agricoles pour constituer la gêne la plus minime.

En revanche, il est difficile de prédire la période et la fréquence de l'entretien des ouvrages de rétention (bassin, fossés). Selon les caprices du temps, certaines années ce type d'opération sera inutile, d'autres années, il faudra intervenir plusieurs fois. Les curages devront être réalisés « autant que de besoin » !

Nous avançons l'hypothèse que, sans intervention, l'ouvrage prévu pour une pluie de fréquence décennale, est comblé en 10 ans. Nous prévoyons une diminution annuelle de la capacité de stockage de 10 % de la capacité d'origine. Par conséquent, en moyenne, chaque année, nous considérons qu'il convient de retirer des fossés et bassins 10 % de leur volume initial.

L'estimation des coûts de travaux d'entretien annuel est basée sur les prix unitaires et forfaitaires suivants :

2 € HT /m³ pour les ouvrages hydrauliques,

5 € HT / 100 ml de bande boisée,

2 x 2 h/ an = 2 x 60 € HT /an

	Rétention REGNY	Herbe REGNY	Rétention Fossés	Bandes boisées	TOTAL
Données techniques	345 m³	1200 m²	350 m³	5810 m	
Coût d'entretien annuel (€ HT)	690	60	700	290	1740

Prise en charge des coûts d'entretien.

La répartition des coûts d'entretien fera l'objet de discussions entre l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier et les communes de THENELLES et de REGNY.

Il paraît logique d'affecter les coûts d'entretien aux bénéficiaires des aménagements : l'AFAPAF qui rassemble les propriétaires, eux-mêmes reportant les charges sur leur fermier et les communes qui vont trouver un intérêt pour la protection du village (REGNY) et la mise en valeur de leur terroir.

Par ailleurs, un rapprochement avec la Fédération des Chasseurs de l'Aisne (Stéphane LEGROS) serait utile à la fois pour définir précisément les choix technique de plantation de haies et pour envisager la mise en place d'une convention en vue de leur entretien.